

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2011

Présidence : Stéphanie LAMMAR

La séance est ouverte à 18h35 en présence de M. Nobs Maire, M^{me} De Haller, Conseillère administrative et M. Aebi, Conseiller administratif, et de M^{mes} Budry, Donnet, Fries-Walzer, Kissling, La Chiusa, Lammar, Molinari, Stebler, Vaucher et Wermeille, Conseillères municipales.

MM Baertschi, Barthassat, Basarab Berger, Buchs, Chiorino, Gerster, Guldemann, Juget, Maulini, Monney, Montessuit, Morex, Papparou Prod'hom, Richard Schmutz, Voignier, Vout et Walder, Conseillers municipaux

Absent(e)s/excusé(e)s Mme Donnet,
MM Barthassat, Buchs et Gerster

La Présidente ouvre la séance du Conseil municipal en lisant l'ordre du jour :

0. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 février 2011
1. Communications du Conseil administratif
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Propositions du Conseil administratif
4. Pétitions
5. Proposition du Conseil administratif relative au projet de plan localisé de quartier no 29'797-544, situé entre la rue de Veyrier et la rue des Moraines, au lieu-dit « îlot des Menuisiers » **165-2011 R**
6. Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit pour la publication de l'ouvrage de M. Richard Prost « histoire des pompiers de Carouge » **167-2011 P**
7. Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude pour le réaménagement de la bibliothèque de Carouge et l'assainissement des dépôts du musée de Carouge **168-2011 P**
8. Projets de délibérations
9. Propositions individuelles
10. Motions
 1. Motion 71 : pour l'acquisition de terrains et de biens immobiliers à Carouge **R**
11. Résolutions
12. Questions
13. Révocation d'un membre du Conseil de Fondation de la fondation HLM de Carouge

0. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 FEVRIER 2011

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de M. Nobs

La première communication concerne des débats qui ont eu lieu sur les réseaux sociaux, blogs ou autres durant la campagne électorale pour le Conseil municipal. En effet, des propos écrits sur ces blogs ont porté atteinte à une des membres du personnel de notre commune.

Vous savez que l'article 328 du Code des obligations impose à chaque employeur d'assurer la protection de ses collaboratrices et collaborateurs. Les statuts de notre personnel (art. 17) détaillent cette question et précisent que le CA s'engage à "prendre les mesures nécessaires pour faire cesser toute atteinte à la personnalité dont il a connaissance."

Dans cette perspective, le CA tient à vous préciser les trois points suivants :

- Les administrateurs des réseaux sociaux sont responsables du contenu qui figure sur les sites, y compris de manière anonyme. Il leur incombe donc de veiller à ce que n'y figure aucun propos pouvant tomber sous le coup de la loi (injures, diffamation, atteinte à l'honneur, propos racistes, etc.). Les administrateurs peuvent être amenés à répondre du contenu de leur site, sur plainte ou en cas de poursuite d'office.
- Le CA réaffirme sa pleine confiance en son personnel et son engagement comme son soutien aux collaboratrices ou collaborateurs de quelque niveau ou fonction qui se verraient ainsi mis en cause de manière personnelle. Au besoin le CA apporte son aide à la défense des droits de son personnel en la matière.
- Suite à cette communication, il sera rappelé au personnel de notre ville à la fois ses droits à la protection personnelle, mais aussi ses devoirs de fidélité, de secret et de discrétion, y compris dans le domaine personnel.

La deuxième communication concerne une décision que le Conseil administratif a prise dernièrement. Il s'agit d'un dépassement de ligne sur la rubrique : entretien de l'école des Pervenches. Nous avons décidé de faire des travaux de peinture dans les couloirs de l'école afin d'améliorer la qualité de l'accueil durant les festivités du 100^{ème} anniversaire de l'école des Pervenches et pour donner aux enfants une convivialité supplémentaire à l'intérieur de cette école. En effet, les murs des couloirs étaient d'une couleur assez douteuse. Il s'agit d'un montant de CHF 75'000.— et ses travaux seront exécutés durant les vacances de Pâques.

La troisième communication concerne la proposition du WWF pour éteindre les illuminations le samedi 26 mars de 20h30 à 21h30. Nous nous associons à cette action ainsi que la Ville de Genève.

La quatrième communication concerne un arrêté du Conseil d'Etat qui date du 9 février 2011 concernant une dénomination de rue. Il est donné le nom de rue des Guillocheurs à l'artère commençant à la rue des Moraines 11 et finissant rue de la Tannerie 8. Cette dénomination fait référence au métier de guillocheur ou de graveur de boîtiers de montres permettant ainsi de rappeler le passé horloger de Carouge. Son entrée en vigueur sera, dès le début des travaux et le code voie de cette artère est le 63002.

La cinquième communication concerne la navette 49. C'est un sujet qui a déjà été abordé lors de séances du Conseil municipal.

La Praille, JTI et la Banque Pictet ont renoncé au subventionnement de cette navette. La Migros n'envisage pas de reprendre la défection des autres partenaires et, le Conseil administratif a décidé d'y renoncer également. En effet, nous ne souhaitons pas reprendre l'entièreté de la couverture financière de cette navette, tout en étant parfaitement conscients de la problématique concernant la mobilité sur le secteur de la Praille et des Acacias. Nous allons étudier un autre système que nous vous soumettrons lorsque nous aurons trouvé une solution efficace à cette problématique.

La sixième communication répond à la question de M. Papparou concernant le subventionnement des vélos à assistance électrique proposé par le Canton de Genève.

Plusieurs citoyennes et citoyens ont fait appel au service constructions et aménagements pour toucher cette subvention qui est versée pour l'acquisition d'un vélo électrique par le canton de Genève.

M. Papparou remercie M. Nobs mais sa question concernait l'information qui avait paru dans le journal "Carouge" sur la possibilité d'obtenir une subvention. Le problème résidait dans le fait que cette information était parue en janvier ou février et le délai pour faire cette demande était au 10 décembre 2010. Par conséquent, tous ceux qui avaient acheté des vélos avant la date limite ne le savaient pas et ne pouvaient plus bénéficier de cette subvention puisque le délai de préemption de la commune était échu.

Est-il possible de toucher cette subvention en 2010 puisque les citoyens n'étaient pas au courant de cette possibilité ?

M Nobs imagine que la date de la facture fait foi.

M. Papparou a bien compris mais le problème réside dans le fait que nous n'étions pas au courant et nous ne pouvions pas aller dans un bureau de l'administration demander la subvention.

M. Nobs répond que des citoyens ont fait cette démarche et il propose de faire paraître un rectificatif dans le prochain "Carouge" pour apporter des explications concrètes.

Communications de Mme De Haller

Elle a le plaisir de nous présenter notre nouvelle collaboratrice, Mme Régali.

Madame Corinne REGALI a été engagée dès le 1^{er} mars comme secrétaire de direction à mi-temps pour le Conseil administratif.

Mme REGALI est au bénéfice d'un CFC de commerce obtenu en 1984 ainsi que d'un brevet d'officière d'Etat civil obtenu en 2007. Après quelques expériences dans le secteur privé, elle a rejoint le secteur public et plus particulièrement communal, au sein duquel elle a assuré les fonctions d'aide-comptable, d'officière d'Etat civil, de secrétaire et d'assistante administrative.

Madame Corinne REGALI a pu acquérir de solides connaissances du fonctionnement d'une administration telle que la nôtre et de ses différents domaines d'activité. Au cours de son parcours professionnel, ses qualités administratives, relationnelles et organisationnelles ont été largement reconnues.

Pour ses loisirs, Madame Régali s'adonne à la course à pied, au walking nordic et à la lecture. Très bonne cuisinière, elle aime tester de nouvelles recettes. Enfin, elle apprécie de partir en promenade avec son appareil photo et capter certaines scènes atypiques de la nature.

Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue au sein de notre administration ainsi que plein succès dans le cadre de sa nouvelle fonction.

La deuxième communication concerne une question que M. Morex avait posée lors du dernier Conseil municipal concernant l'annonce qui était paru dans la presse pour un poste de conseiller RH à 80%.

Elle n'avait pas compris qu'il y avait un malentendu, raison pour laquelle elle souhaite apporter les précisions suivantes :

Il ne s'agit pas, à proprement parler, d'un nouveau poste puisque le dépassement correspond à un taux horaire de seulement 20%. Le 60% restant fait partie de la dotation actuelle du service RH voté par le Conseil municipal en 2008 pour le budget 2009.

A ce jour, notre cheffe de service concentre l'essentiel de son temps dans l'accompagnement des services et la gestion des situations de leurs collaborateurs. Cet état de fait retarde la mise en place de nouvelles prestations attendues par le personnel et les cadres. La définition du taux d'activité de ce poste s'inscrit dans une répartition claire des tâches, à savoir, l'accompagnement dans la gestion des membres du personnel, le management, le développement et l'accompagnement des services.

Ce 20% complémentaire ne conduira à aucun dépassement budgétaire en 2011 et vous sera soumis, à nouveau, pour le budget 2012.

En cas de refus du Conseil municipal, nous redéployerons les postes et les prestations de ce service dans le strict respect de la dotation attribuée.

La troisième communication concerne la petite enfance. Les communes de Carouge, Onex, Plan-les Ouates et Satigny ont participé, depuis plusieurs années, aux travaux qui ont conduit à la signature de la nouvelle convention collective de travail dans le domaine de la petite enfance. En effet, les magistrats en charge de la petite enfance de nos communes ont constatés, suite aux observations des organisations syndicales et du personnel, que les conditions de travail dans les crèches et garderie manquaient d'harmonisation et péjoraient, tant les employés, que les institutions elles-mêmes dans leurs processus de recrutement.

Ces communes ont ainsi initié les discussions avec les associations représentatives des employés et des employeurs en affirmant clairement la volonté politique d'assurer des prestations de qualité pour l'accueil des enfants, tout en garantissant des conditions de travail favorable.

Cette convention collective représente une véritable avancée pour la mobilité interinstitutionnelle des employés. Elle permet aussi une coordination et un échange entre les institutions de la petite enfance des communes concernées.

En tant qu'organismes subventionneurs, nos communes sont également très satisfaites d'avoir pu se mettre en conformité avec la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance.

Cette convention a été signée lundi dernier et elle est fière, avec les magistrats des communes signataires de démontrer leur force de proposition dans le domaine de la petite enfance. Pour mémoire, nous faisons également toutes parties des communes pionnières dans le dossier de la contractualisation des familles d'accueil, montrant ainsi que la qualité de l'accueil de la petite enfance est une de nos priorités.

Effectivement, celle-ci ne saurait être comprise sans une reconnaissance du statut de ces professionnels de la branche et l'application de bonnes conditions de travail.

La quatrième communication concerne un atelier de danse.

Un atelier de danse pour parent et enfant est organisé le dimanche 10 avril, de 10 h à 12 h, à la Maison de Quartier de Carouge.

Le principe est simple : chaque parent (oncle, tante, grand-parent, etc.) vient avec son enfant, afin d'explorer ensemble, le temps d'une matinée, le mouvement.

Toucher, porter, enlacer, danser dans un cadre artistique sous la direction de chorégraphes professionnels (Prisca Harsch et Pascal Gravat) sont autant d'actions qui permettent de tisser des liens nouveaux entre l'enfant et l'adulte.

Au travers de cette expérience sensitive et intergénérationnelle, la créativité de chacun rencontre celle de l'autre dans la danse.

La participation à l'atelier *Danse en famille* est de 5 francs par personne.

Il s'agit d'un projet intercommunal, c'est-à-dire qu'il y a un atelier Danse en famille une fois par mois, chaque fois dans une commune différente. Nous coordonnons entre communes les questions graphiques et promotionnelles et partageons les frais.

A ce jour, il y a déjà 14 inscriptions pour Carouge.

Communications de M. Aebi

La première communication concerne le secteur Battelle. Il nous informe que le Conseil administratif a décidé le 16 mars 2011 d'entamer le nettoyage complet de ce secteur. De ce fait, le service travaux, voirie et environnement a commencé le vendredi par un gros nettoyage. Il s'est rendu personnellement sur place le 21 mars pour faire le tour de l'ensemble du secteur qui restait à nettoyer avec des habitantes de la tambourine. C'est une décision pérenne en attendant de trouver un accord avec l'Etat car nous ne pouvions plus attendre. Parallèlement, nous allons installer des papiers dans tout le secteur et, pour la saison prochaine, le déneigement sera assuré par le TVE. Il précise que les espaces verts seront également entretenus.

Mme Molinari tient à remercier M. Aebi de cette décision qui fait suite à de longues discussions. Les habitants sont contents. Il a été indiqué que cette tâche deviendra courante pour la commune, ce qui veut dire une implication en heures supplémentaires et, peut-être, de machines dans l'effectif communal. Elle souhaite savoir dans quelle mesure, il est possible de ne pas attendre 2012 pour que ses postes supplémentaires qui sont nécessaire soient intégrés au budget par un vote extraordinaire ; où alors, est-il envisagé de poursuivre les nettoyages avec des sociétés privées, donc, une externalisation des tâches tant qu'il n'y aura pas un nouveau budget ?

M. Aebi répond que pour pouvoir démarrer le vendredi suite à une décision le mercredi, nous avons pallié au plus pressé et mandaté une entreprise privée en collaboration avec le TVE. Nous devons comptabiliser le nombre d'heures tout en tenant compte du fait qu'il y a eu un gros travail car nous sommes également intervenus sur le secteur privé, bien que les services d'immeubles soient censés s'occuper de cet entretien mais nous avons décidé de donner un gros coup. Maintenant, nous nous organisons pour le futur et cela va nécessiter l'engagement de personnel et nous n'attendrons peut-être pas le budget. Nous devons décider de ceci au sein du Conseil administratif en fonction des chiffres et des engagements dont nous avons besoin. La priorité consistait à nettoyer ce quartier, qui est maintenant notre 5^{ème} secteur intégré dans notre réseau de nettoyage et s'appelle Battelle.

Mme Molinari comprend que les coûts engendrés actuellement par ces nettoyages qui sont indispensables seront refacturés au canton, tant que la situation légale, par rapport à la propriété du sol ne sera pas clarifiée.

M. Aebi répond que cela fait partie des négociations en cours avec l'Etat et nous allons leur transmettre le montant de la facture. Cela dit, le Conseil administratif a décidé de ne plus attendre parce qu'il faut prendre les choses en main et avancer.

Mme Stebler rappelle qu'une motion ou une résolution avait été présentée lors du budget et la majorité de ce Conseil demandait que les tâches de travaux, voirie, nettoyages soient confiées à des employés du service public de la voirie.

La deuxième communication concerne CMnet. Le Conseil administratif a décidé de mettre en œuvre le système de CMnet.

Suite à la proposition individuelle de M. Jérôme Montessuit le 16 septembre 2010 et vu les demandes répétées des Conseillers municipaux visant à diminuer la consommation de papier, d'assurer un meilleur suivi et une transparence partagée autour des objets traités par le Conseil municipal. Suite aux expériences positives dans les communes de Versoix, Vernier, Meyrin et le besoin d'assurer un suivi des travaux du Conseil municipal en tout temps et en tenant compte des engagements de l'agenda 21 qui est la politique appliquée dans notre commune.

Le Conseil administratif a décidé de mettre la communication par CMnet.

La perspective est d'introduire une gestion administrative intégrée du Conseil municipal par l'outil du SIAGG qui s'appelle CMnet dès le 1^{er} juin 2011. Nous introduirons le principe de la communication électronique des documents dès la nouvelle législature.

Concrètement, cela va se traduire de la manière suivante :

Chaque Conseillère et Conseiller municipal aura un accès sur ce site où se trouvera tous les documents tel que les convocations, les p.v, les annexes, etc.

Il sera annoncé par ce réseau toute modification ou nouveau document par courriel sous BAL@carouge.ch et un classement par objet sera mis en place pour permettre de suivre l'avancement de tout projet en cours.

Chaque Conseillère et Conseiller municipal disposera d'une page personnelle avec son agenda et ses objets. Il y aura une mise à disposition des documents sous format électronique pour la communication, sauf pour les plans qui viendront, parallèlement, en annexe.

Il est envisagé d'allouer, comme dans d'autres communes, une indemnité de CHF 500.— par année pour l'usage des consommables ou appareils personnels. Cela permettra à chacun d'utiliser le matériel qui lui convient.

Il n'y aura pas d'historique et nous débuterons avec la nouvelle législature au 1^{er} juin 2011. Il conseille aux membres de conserver leurs archives.

Cela représente un travail important pour le Secrétaire général et son staff mais ils sont très enthousiastes à la mise en place de ce nouveau système.

Nous n'avons pas de budget pour les CHF 500.-- et nous allons dépenser entre CHF 7'700.— et 8'000.— pour 2011. Une ligne d'environ CHF 15'000.— à 20'000.-- sera inscrite au prochain budget pour la mise en place de CMnet.

Mme Stebler fait remarquer que nous sommes en période électorale et souvent, les groupes se posent des questions, comme par exemple, le fait de savoir par qui des projets comme Granges-Collomb ou les Grands-hutins ont été soutenus. Nous avons beaucoup de peine à le savoir et est-il possible d'avoir, à la fin de l'année civile politique, un résumé qui indique par qui les projets ont été votés ou refusés ? C'est une information intéressante qui peut servir lorsqu'on discute avec les citoyens. Est-il possible de l'introduire ?

M. Aebi pense que cela sera possible mais cela n'a rien à voir avec CMnet. Si Mme Stebler en a besoin avant que la législature soit terminée, nous pourrions sortir une liste et ce type de document sera publié, dans le futur par CMnet.

M. Papparou demande ce que représente le coût des envois, des impressions et le travail de photocopies qui est actuellement fait par un employé de la commune. Avons-nous un coût total ? Il entend articuler la somme de CHF 500.--, nous sommes content mais cela veut dire que les Conseillers municipaux devront eux-mêmes imprimer les documents. En fait, on dé-

lègue aux autres une charge qui incombait à l'administration. Cela prend du temps d'imprimer 20 pages de procès-verbal. Avons-nous un ordre d'idée de ce que cela coûte ?

M. Aebi répond qu'il n'a pas les chiffres ce soir mais M. Paparou peut bien imaginer que le coût engendré par l'envoi des documents dépasse le montant de CHF 15'000.— ou 20'000.— par année. L'objectif n'est pas que financier mais relève également de l'esprit de l'agenda 21 et la politique de la commune vise à utiliser le moins de papier possible. Le but est que vous puissiez consulter les documents personnellement sur votre écran. C'est la philosophie que nous souhaitons appliquer et non un transfert de charges.

M. Paparou comprend qu'il s'agit d'un changement d'habitude qui est induit par cette décision.

M. Morex a bien entendu les propos de M. Aebi et la remarque de M. Paparou. Il viendra, lors d'une prochaine séance avec une motion ou une résolution pour inviter le Conseil administratif à aller plus loin et jusqu'au bout dans sa démarche. En effet, si le but est d'utiliser moins de papier et de pouvoir travailler au moyen d'ordinateurs, il faudra revenir sur une proposition qui avait été faite, il y a quelques années, et donner un ordinateur portable à chaque membre du Conseil municipal afin de leur permettre de consulter ces documents sur place. En effet, si on nous envoie des documents par internet et qu'on les veut en séance, nous devons les imprimer et ce n'est pas le but recherché. Il demande que le budget 2012 prévoie des ordinateurs pour chaque Conseiller et Conseillère municipal.

M. Aebi répond que le Conseil administratif et le Secrétaire général ont relevé cette possibilité. Nous pouvons faire tout ce que vous souhaitez mais si la commune fournit un ordinateur portable à chaque membre, nous devons augmenter le staff du back office de l'informatique et cela nécessitera presque l'engagement d'une personne supplémentaire pour gérer le fonctionnement et les éventuelles pannes y relatives. Pour l'instant, nous vous proposons ce projet mais c'est vous qui êtes souverain et décidez de ce que vous voulez faire dans le futur.

La troisième communication répond à la question de Mme Stebler qui s'inquiétait de savoir à quoi servait la carte de Conseillère ou Conseiller municipal. Il avait dit, dans un premier temps, qu'elle valide le fait d'avoir cette fonction et ne donnait pas de pouvoir particulier. Il confirme ces propos puisque c'est un papier qui vous identifie dans votre fonction et vous donne accès à la piscine. Par contre, il ne vous octroie aucun pouvoir. Les seules attributions des Conseillères et Conseillers municipaux figurent au chapitre 4 de la LAC, soit les fonctions délibératives et consultatives uniquement.

Avant de passer au prochain point, La présidente nous informe que Mme Donnet et M. Gerster sont excusés ce soir.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Elle demande à l'assemblée de se lever parce que M. Paparou a perdu tout récemment sa maman et elle propose de respecter 1 minute de silence en son souvenir.

La deuxième communication concerne un courrier que M. Mariot a adressé au Conseil municipal et elle demande au secrétaire d'en faire lecture :

*Madame ou Monsieur
Président du Conseil municipal,*

Je vous prie de lire à votre assemblée la copie de lettre ci-jointe que j'ai envoyée à la Commune de Carouge.

Vous qui élus de tout parti, qui œuvrez au développement de notre Ville.

Je vous demande de soutenir mon projet "cité Nouvelle" d'une certaine ampleur mais résoudrait les problèmes de logements.

1. *Au lieu de supprimer les beaux terrains agricoles de Plan-les-Ouates/Confignon*
2. *Avant de démolir cette charmante "cité Familia", construisons d'abord après quoi.*

Je vous rappelle que depuis 20 ans, il est prévu de remplacer ces petits logements de la cité Léopard par une bonne série d'immeubles...

Je vous prie d'agréer mes meilleures salutations.

*André Mariot
11, av Vibert*

Le secrétaire fait lecture du courrier adressé au Conseil administratif :

Messieurs et Madame du Conseil administratif de Carouge

Vous qui recherchez des terrains constructibles, je vous propose la création d'une "cité nouvelle" à deux pas de Carouge sur les vastes prairies de la ferme Vecchio délaissée depuis longtemps de ses bovins. Cette vaste région se prêterait à merveille à cette "cité nouvelle" sans aucune nuisance faisant place à un premier groupe de 6 à 8 bâtiments sur le modèle d'Onex agréablement disposé avec un petit centre commerce, pharmacie/café resto/coiffeur ou autres..+ bien sûr centre épicer Coop/Migros/Denner.

Cette nouvelle cité d'habitations paisibles desservie par prolongation de l'arrêt Val Fleuri et centre sportif des bus T.P.G.

Des bâtiments de 8 étages pas plus pour ne pas enlaidir cette belle région, avec 3 appartements par étage. Ces blocs de 4 allées donnerait un millier de logements qui, largement subventionné par la commune afin d'offrir ces logements à prix modéré.

Espérant avoir séduit votre attention, je vous salue cordialement.

A. Mariot

La Présidente explique qu'un des terrains dont parle M. Mariot n'est pas sur la commune de Carouge et que les autres appartiennent à des privés. De ce fait, la commune n'a que peu, voire pas du tout de marge de manœuvre pour donner suite à cette demande. Il a été décidé au niveau du bureau de transmettre ce courrier au Conseil d'Etat qui serait plus compétent ainsi qu'à la S.P.G et la SUVA qui sont propriétaires des terrains concernés. De plus, une lettre sera envoyée à M. Mariot pour lui expliquer la démarche du Conseil municipal.

Mme Stebler informe les membres qu'une remarque a été faite au bureau car cela nous rappelle la cité Familia. En effet, les gens sont attachés à leurs appartements et ce petit territoire ; cette cité est sympathique (pas les appartements mais l'endroit). Elle se demande si la commune avec la S.P.G et la SUVA pourraient mettre à disposition une personne du service social pour donner des explications et répondre aux questions afin qu'il n'y ait pas les mêmes recours qu'à la cité Familia. C'est la deuxième fois que nous vivons cela, les gens sont stressés, les déménagements ne sont pas évidents, même s'ils sont relogés. Apprenons de par ce qui s'est passé à la cité Familia et proposons une personne, soit de la commune, soit du service social. Nous en avons parlé au bureau et c'est son vœu.

La Présidente entend cette proposition mais, formellement, si Mme Stebler souhaite que le Conseil municipal fasse quelque chose, il faut présenter une motion ou une résolution pour pouvoir en délibérer.

M. Baertschi rappelle qu'un ancien Conseiller d'Etat avait dit qu'il y avait 400'000 urbanistes à Genève sauf lui qui était, à l'époque, en charge des travaux publics. Chacun a le droit de donner son avis mais il trouve cavalier qu'on propose des aménagements autour d'une table, sans base. Il faut savoir que toute cette zone est une pénétrante de verdure dans l'agglomération et que nous avons des projets sur la partie qui concerne Carouge pour y mettre un jour ou l'autre une zone sportive.

M. Gevisier rappelle qu'il n'y avait pas des bovins mais des ovins.

La Présidente n'est pas certaine qu'il faille mentionner cela dans la réponse à M. Mariot.

3. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas

4. PETITIONS

Il n'y en a pas.

5. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU PROJET DE PLAN LOCALISE DE QUARTIER NO 29'797-544, SITUE ENTRE LA RUE DE VEYRIER ET LA RUE DES MORAINES, AU LIEU-DIT « ILOT DES MENUISIERS » 165-2011 R

La Présidente explique, pour rappel, que la commission de l'urbanisme s'était réunie le 8 février 2011, avant la prise en considération de ce projet par le Conseil municipal pour recevoir une première information.

Lors de la séance du Conseil municipal du 17 février dernier, le projet a été pris en considération et il a été décidé d'un renvoi en commission de l'urbanisme.

Cette commission s'est réunie le 15 mars dernier et le rapport a été rédigé par M. Morex.

Ce rapport mentionne que la commission a préavisé favorablement ce projet par 6 oui, 3 non et 1 abstention. La commission a demandé d'obtenir, pour ce soir, un photomontage pour voir l'emprise qu'aurait ce bâtiment depuis la place du Marché. Ce document vient d'être distribué aux membres.

Est-ce que M. Morex a quelque chose à ajouter à son rapport ?

M. Morex répond négativement.

La Présidente ouvre la discussion :

M. Maulini explique que les Verts avaient insistés pour avoir des renseignements supplémentaires et la tenue d'une deuxième commission de l'urbanisme. Celle-ci s'est réunie le 15 mars et nous restons sur notre position négative. Pour illustrer cette prise de position, il reprend ce qu'il a déjà développé au nom des Verts devant la commission. Les éléments ont été analysés en fonction de ce qui est inclus dans le plan directeur communal et il les développera en deux points parallèles, c'est-à-dire, par des citations du Plan directeur et les commentaires des Verts :

Citation 1:

Politique de l'habitat et des équipements

3.2.4 Approche sectorielle

Les ilots en limite du centre historique (Fonderie, Moraines, Tunnel) sont caractérisés par une importante présence d'activités artisanales insérées dans le tissu urbain.

Il s'agit pour l'essentiel d'opérations de restructurations, nécessitant une grande délicatesse d'intervention, car elles bouleversent des territoires habités, pratiques, investis d'usages et d'histoires.

Notre commentaire :

Pour une fois qu'il eut fallu faire preuve d'un esprit « conservateur », dans la mesure où il s'agit de conserver un patrimoine chargé d'histoire, on préfère envisager une « barre » d'immeuble. Nous avons ici la mémoire vivante d'un tissu artisanal du XXe siècle, menuisiers, artisans, dont les bâtiments enchevêtrés et survivants, même s'ils n'ont, en soi, pas de valeur architecturale, pourraient servir de base à une restructuration qui cherche autre chose que la densification aux limites de ce que la loi autorise.

Ce projet est une réflexion type « ragtime », qui propose de créer des places de parking cachées, pour compenser en partie les places qui seraient « perdues » à la Place du Marché par la mise en place de la future zone piétonne. On créera ainsi un véritable « aspirateur à voitures dans la zone 30 de la route de Veyrier, ainsi qu'une barre de logements.

Citation 2:

4.1 Situation / diagnostic

Carouge a su se démarquer par rapport au centre-ville de Genève en gardant ses spécificités, soit une forte mixité habitat-travail.

Un objectif est de maintenir cette diversité tant pour des raisons d'emploi que pour des raisons d'animation urbaine.

Notre commentaire :

A cet effet, on pourrait aborder cet îlot (Se dit de ce qui est isolé au sein de quelque chose de plus vaste) comme une continuité du Vieux-Carouge, et non comme une rupture. On est au bord des limites de la zone. L'idée serait de concevoir le Vieux-Carouge non comme un espace figé et limité, mais au contraire comme un espace appelé à s'étendre, à se développer lui aussi. On peut y concevoir la mixité de logements ; Haut et moins hauts, PPE et LUP.

Citation 3:

6.3 Objectifs.

Lors de préavis sur les PLQ, la commune doit exiger une haute qualité d'aménagement et contrôler que la réalisation soit conforme aux exigences posées.

Dans certains cas, la réalisation de plantages, ou « jardins de ville » peut être envisagée.

De même que le développement de parcours de liaisons privilégiant le déplacement doux de certains parcours en site propre.

Fiche no 3 CAROUGE-EST

Les rez-de chaussée sont à caractère public, occupés par des commerces, des ateliers, cafés, restaurants etc...

Notre commentaire :

Des exemples de réalisations existent à Genève : le quartier de la Terrassière, le quartier des Grottes, l'îlot Prévost-Martin /rue Jean Violette. On ne demande pas l'impossible ; nous voulons simplement continuer à rêver devant des projets qui donnent envie d'y habiter et d'y vivre.

M. Papparou a compris que les entreprises se trouvant sur cet îlot vont disparaître. Il est inquiet de savoir que le tissu économique de la commune va être délocalisé. Savons-nous où vont partir les entreprises ? Vont-elles rester à Carouge ? Est-ce que d'autres communes avec des centimes additionnels plus intéressants vont les accueillir ?

M. Nobs n'a pas de réponse à cette question.

Mme Stebler a deux remarques sur ce projet et elle hésite encore à s'abstenir ou voter contre. Dans tous nos programmes politiques et tous ici autour de cette table, nous sommes favorables à la construction de logements car c'est un grave problème. Il y aura une centaine de nouveaux logements et nous ne pouvons que le saluer. Sur ce nombre, combien de LUP sont prévus, c'est-à-dire des loyers abordables ? Elle aimerait bien qu'on ne fasse pas un minimum mais un maximum de loyers de ce type.

Lorsqu'on lit le plan directeur communal et qu'on parle de Battelle ou n'importe quel autre quartier, on a construit en oubliant la circulation. Elle est favorable aux parkings en sous-sol pour garder les surfaces extérieures. Toutefois, nous n'avons toujours pas reçu l'étude sur les parkings qui avait été demandée pour déterminer le nombre de place dont nous aurions besoin. De plus, elle remet en question un point dans l'étude faite par les architectes parce qu'il a été demandé en commission de savoir comment faire pour la route des Moraines, la Fontenette et la route de Veyrier. En effet, avec ou sans travaux, il y a des bouchons de partout du matin au soir. Si une centaine de logements se construisent et que ce secteur continue à se développer, quand allons-nous prendre des mesures ? Nous avons demandé à M. Gerster des renseignements concernant la loi et il s'avère que nous sommes obligés de faire 0,7 place par logement, bien qu'on puisse en faire beaucoup plus. S'il y avait vraiment une volonté politique de mobilité douce comme nous l'avons tous écrit dans nos programmes, est-il bien raisonnable de faire autant de place de parking ? Comment allons-nous faire avec tous ces bouchons et les centaines de voitures supplémentaires qui vont arriver par les Moraines, la Fontenette et la route de Veyrier ? Comment réduire la circulation ? C'est sa préoccupation et elle n'a toujours pas eu de réponse.

Mme Molinari pense que les propos de M. Maulini illustrent bien les difficultés à développer un plan localisé de quartier qui tienne compte des besoins en logements qui sont énormes et puisse s'intégrer dans un cadre extrêmement délicat qui se situe à la frontière entre la zone du Vieux-Carouge et une zone qui est déjà fortement peuplée et qui le sera encore davantage. D'où l'importance, et elle tient à le souligner, de pouvoir être intégré bien plus en amont dans les discussions concernant les plans localisés de quartier. Nous avons reçu ce document directement en commission sans qu'il soit renvoyé au Conseil municipal et on se retrouve face à une situation qui est déjà déterminée puisqu'une demande d'information a été faite pour ce bâtiment et nous avons peu de marge pour donner quelques indications. Elle sait que c'est un préavis mais nous devrions pouvoir développer une vision de ce que nous voulons.

Un plan guide a été discuté et travaillé mais plusieurs points restent en suspens alors que nous avons demandé un complément d'étude et des améliorations. Nous n'avons toujours pas vu la version finale de ce document qui n'a toujours pas été approuvé. Cela montre une certaine difficulté au niveau de l'échange de la possession d'informations ainsi que de la capacité du Conseil municipal et de la commission de l'urbanisme à jouer son rôle à fond.

Un autre aspect lui paraît important et elle se demande dans quelle mesure, nous ne pourrions pas l'intégrer aujourd'hui dans les décisions de cette délibération. Il s'agit de dire qu'effectivement, il faut un instrument à côté des grandes lignes directrices qui sont définies dans le plan localisé de quartier pour donner plus de détails. Il existe et s'appelle "le règlement de quartier". La page 179 de notre plan directeur communal décrit dans quelle mesure il peut être utilisé au niveau communal et nous pouvons constater qu'à travers ce type d'instrument, nous pouvons définir beaucoup plus d'éléments qui, hélas font défaut à ce moment là. Aujourd'hui, nous sommes face à devoir voter ce plan localisé de quartier qui présente des garanties importants, tout près du Vieux-Carouge mais sans, pour autant, pouvoir avoir un impact direct sur ce que va devenir, in fine, ce bâtiment au niveau du traitement des façades et de l'emplacement des parkings au sous-sol. Il y a des incohérences entre le plan localisé de

quartier proposé aujourd'hui et l'emplacement des parkings qui nous a été soumis en même temps dont les surfaces ne correspondent pas tout à fait. Elle pense qu'il faudrait joindre à ce plan localisé de quartier, s'il est approuvé, un règlement de quartier qui définirait davantage les différents éléments que nous souhaiterions idéalement voir se réaliser. C'est un instrument qui fait partie d'un préavis mais il peut apporter davantage d'informations sur notre vision. Elle propose un amendement qui dit : demande à ce qu'un règlement de quartier soit élaboré en collaboration avec le Conseil municipal et sa commission de l'urbanisme et qu'il soit joint au présent PLQ.

Le deuxième point concerne ce que Mme Stebler a dit tout à l'heure par rapport à la circulation et l'impact des véhicules. Nous sommes préoccupés de voir que sur l'ensemble du périmètre qui comprend Menuisiers 1, Menuisiers 2 et Léopard, il y aura un total de 450 places de parcs sur ce périmètre. Nous devrions savoir combien de parkings pourront être disponibles pour des personnes habitant dans le bâtiment et ce qu'il restera pour les autres automobilistes. Cela permettrait de dégager une certaine partie du trafic des routes et de déplacer, en sous-sol, des parkings en surface. Il serait important d'avoir une vision un peu plus précise de ses éléments et l'instrument qui pourrait permettre plus de clarté est une notice d'étude d'impact. On sait, d'après le règlement cantonal, qu'il faut un minimum de 500 places pour que l'étude d'impact soit réalisée. Toutefois, un instrument permet quand même d'intervenir si le nombre est plus petit et qu'on considère qu'il y a suffisamment d'impact potentiel pour faire une analyse plus fine de ces questions. Elle propose que, pour la prochaine fois, une notice d'étude d'impact soit faite sur ce périmètre pour l'occupation des places de parc.

La Présidente prend note de l'amendement qui dit : demande à ce qu'un règlement de quartier soit élaboré en collaboration avec le Conseil municipal et sa commission de l'urbanisme et qu'il soit joint au présent PLQ.

M. Prod'hom appuie les propos de Mme Molinari. Nous sommes dans un lieu qui est relativement sensible avec Carouge Est qui est en limite avec le Vieux Carouge. Nous avons un immeuble qui fait 8 montées d'escaliers, donc 110 logements. Par comparaison avec les tours de Carouge, c'est 5 montées, soit 120 logements. Ce n'est pas un petit projet et avec ce règlement de quartier, nous aurons la possibilité de régler plus finement et d'une manière plus adéquate (même dans les équipements communaux) l'architecture. Il faut appuyer cette proposition qui est excellente. Il rend attentif, avec M. Schmutz et Mme Molinari, sur le fait que lorsque le plan guide nous avait été présenté, nous avons fait un amendement pour une réétude des écartements des immeubles car nous trouvions que des bâtiments de 7 étages sur rez aussi proches les uns des autres n'était pas approprié. A ce jour, nous n'avons pas eu de retour. Nous avons reçu une 1^{ère} ébauche de la charte d'aménagement de M. Julien Barro mais attendons toujours la version définitive. Nous aimerions pouvoir obtenir ces documents rapidement parce que nous avons besoin de ces éléments pour bien juger.

M. Schmutz fait remarquer que la campagne électorale au Conseil municipal est terminée et nous avons vu fleurir, notamment par le parti socialiste, des arguments pour la création de logements puisque la nécessité est criante dans tout le canton. Il pense qu'il appartiendra à nos successeurs de continuer à jongler dans cette jungle qu'est l'urbanisme. En effet, on nous cite pêle-mêle : plan directeur communal, plan localisé de quartier, plan directeur de quartier, règlement de quartier, notice étude d'impact, Vieux Carouge, plan Carouge Est. Même si nous pouvons encore faire des choses, nous aboutissons toujours au même résultat, à savoir, un éternel saucissonnage qui devient insupportable pour la vue d'ensemble du développement de Carouge. Nous sommes tous toujours d'accord de construire mais il lui semble que le devoir du politique est de construire une Ville qui soit habitable, viable et vivable pour ces habitants. Hors, comme vient de le dire M. Prod'Hom, nous avons le plan Carouge-Est qui n'est pas validé (alors que nous avons demandé des modifications), idem pour la Charte du Vieux Carouge et, aujourd'hui, nous devons nous prononcer sur un petit bout de ce plan et ensuite, il y aura encore un petit bout et ainsi de suite. Nous arriverons, comme d'habitude au premier plan qui a été proposé et, une fois de plus, c'est le canton qui décidera et la commune sera mise devant le fait accompli. Il a entendu l'autre jour une réflexion très intéressante

te du Syndic de Nyon qui s'inquiétait du développement fulgurant de sa commune et se demandait pourquoi développer et jusqu'où. Nous pourrions nous poser la même question car ce qui nous attend n'est pas moindre. A un moment donné, ne devrions-nous pas définir une capacité maximale de la commune ? Si on veut utiliser jusqu'au dernier espace public, allons-y mais nous devons traiter la question dans son ensemble. Nous aimerions bien finir les plans de Carouge-Est avant de pouvoir nous prononcer, une fois de plus, sur un petit secteur. Par rapport à la perspective qui nous est remise, il ne voit pas pourquoi ce bâtiment rouge s'arrête alors qu'il fait toute la longueur ? Y a-t-il une différence dans les hauteurs des attiques ? Il trouve que l'impact est bien minimisé par rapport à ce qu'il sera réellement. Il émet quelques doutes sur le montage qui nous est proposé ce soir et surtout des regrets parce qu'une fois de plus on se retrouve dans la même situation.

M. Voignier peut comprendre les doutes de certaines personnes sur le fait de ne pas avoir une vision d'ensemble. Toutefois, il tient à souligner l'intérêt qui a été porté dans ce projet pour des zones de mixité, notamment en prévoyant la construction de parkings souterrains afin d'avoir des zones libérées en surface pour la création de lieux conviviaux permettant aux gens de se rencontrer. Il préfère que les voitures soient parquées en sous-sol plutôt que de les voir tourner des heures pour trouver des places de parking. Pour cette raison, il est favorable à ce projet.

Mme Budry s'est promenade hier après-midi dans ce quartier avec nostalgie en pensant qu'il allait être démoli. Elle a l'impression qu'il y avait une âme de Carouge dans cet îlot des Menuisiers et à la Cité Léopard. Elle rejoint la question de M. Paparou et souhaite savoir ce que vont devenir ces artisans ? Où vont-ils aller ? M. Nobs répond qu'il ne sait pas. Il y avait des habitants, des enfants qui jouaient dehors, des parents qui se rencontraient ; c'était comme un îlot de bien-être, même si les conditions d'habitation n'étaient pas très bonnes et qu'elle comprenne qu'il faille rénover tout cela. Allons-nous garder cette qualité de vie ? Lorsqu'elle voit la Tambourine, ça l'effraie et elle aimerait avoir des réponses à toutes ces questions que nous nous posons sur la qualité de vie à Carouge.

M. Nobs connaît bien le quartier puisqu'il est un voisin direct de ce projet. Il ne voit pas de quels artisans on parle puisqu'à cet endroit, il y a une seule entreprise de menuiserie qui compte à peu près 35 à 40 collaborateurs.

Mme Budry demande où ils vont aller.

M. Nobs ne sait pas car c'est une entreprise privée. Il peut leur poser la question si cela intéresse le Conseil municipal mais il ne voit pas la relation avec le fait de donner un préavis sur un plan localisé de quartier.

M. Morex n'est ni spécialiste urbaniste, ni architecte et se contente simplement d'écouter les réflexions suite à la dernière commission de l'urbanisme qui a traité ce sujet. Il a bien entendu tous les propos tenus ici ce soir et il est navré parce que, par rapport à ce qui a été fait à la Tambourine, nous avons un projet qui, est exemplaire. En effet, l'architecte nous a donné toutes les garanties et nous n'aurons pas de barres d'immeubles comme à la Tambourine mais des îlots ressemblant à ceux du Vieux Carouge avec des espaces conviviaux, des plantations d'arbres et comme l'a dit M. Voignier, des parkings en sous-sol, ce qui est très bien. Si Mesdames Molinari et Stebler ne veulent plus de voitures, il faut faire une loi pour interdire aux gens d'acheter des voitures. Nous ne pouvons pas construire des immeubles en interdisant les voitures aux habitants et il faudra bien les mettre quelque part. De plus, les mesures que nous allons prendre à la route de Veyrier pour inciter les gens à éviter de traverser le centre de Carouge impliqueront que les voitures circulant dans ce quartier appartiendront, en principe, aux habitants dudit quartier et il n'y aura pas tant de bouchon, comme le prétend Mme Stebler. Concernant lesdits bouchons, il nous est toujours annoncé des chiffres faramineux et M. Morex se demande si Mme Stebler travaille ou passe ses journées dans ce quartier à compter les voitures. Il y a des bouchons aux heures de pointes, sinon la circulation est normale. Pendant la campagne électorale, tout le monde a dit qu'il faut construire alors construisons et

arrêtons de pinailler. Nous avons un projet valable et, lors de la commission de l'urbanisme, nous avons discuté durant sur la hauteur de l'immeuble et comment nous allons le voir depuis la place du marché. Avec le photomontage qui nous a été distribuée, on voit qu'il ne nuit en rien à la vision du Vieux Carouge, ceci d'autant plus qu'il a la même hauteur que l'immeuble se trouvant juste derrière. Il faut construire des logements en Ville et arrêter de les faire à la campagne. Avec la mixité qui est proposée dans le plan, les gens trouveront du travail sur leurs lieux d'habitations, ce qui diminuera les transports en voiture. La mixité ne veut pas dire que nous devons avoir des Menuisiers mais peut-être d'autres commerces artisanaux. Il engage les membres d'accepter ce plan localisé de quartier qui est exemplaire.

Mme Stebler fait remarquer qu'elle n'a ni la force ni l'envie d'interdire les voitures et c'est l'augmentation du pétrole, la pollution et notre santé qui va déterminer certains éléments dans le futur. Par contre, nous avons dans le plan directeur communal 3 rues à assainir, c'est-à-dire, la rue des Moraines, la route de Veyrier et celle de la Fontenette à cause du bruit. Elle souhaiterait plus de logements et un petit peu moins de voiture pour respecter l'ordonnance de 2001 qui dit que nous devons absolument assainir les rues par moins de co2 et prendre en compte la santé de la population. Ce sont des principes importants mais le lobby des marchands de voitures est très fort et ce n'est pas elle qui pourrait faire changer les choses, hélas.

La Présidente fait voter l'amendement suivant dans le point 2 du décide : demande à ce qu'un règlement de quartier soit élaboré en collaboration avec le Conseil municipal et sa commission de l'urbanisme et qu'il soit joint au présent PLQ.

L'amendement est approuvé par 11 oui, 10 non et 5 abstentions.

Cette proposition de délibération est approuvée avec l'amendement de Mme Molinari par 15 oui, 6 non et 5 abstentions.

Vu le périmètre du présent projet de Plan localisé de quartier N° 29'767-544 situé en zone de développement 3, feuille cadastrale 17, parcelles N° 319, 321, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 1215, 1235, 1236, 1237, 1507, 1508, 1911, compris entre la rue de Veyrier et la rue des Moraines, au lieu-dit "îlot des Menuisiers" ;

vu le programme d'affectations dont l'objectif est la réalisation de logements, d'activités commerciales et/ou administratives et d'équipements publics communaux ;

vu la conformité du Plan localisé de quartier N° 29'767-544 avec la fiche de mesure N° 3 du Plan directeur communal, adopté le 25 juin 2009 par le Conseil municipal et approuvé par le Conseil d'État le 14 septembre 2009, permettant la mise en œuvre du "Plan guide Carouge Est" ;

vu les options et principes d'aménagement énoncés dans le "Plan guide Carouge Est" ;

vu les intentions de la Commune de réserver une surface pour un équipement public d'environ 1'200 m² au rez-de-chaussée de la nouvelle construction, ainsi qu'à terme, agrandir le parc des "Halles" et réaliser un équipement public en modifiant l'affectation de la villa existante située sur la parcelle N° 1235 ;

attendu que les cessions gratuites au domaine public permettront d'aménager dans le futur les espaces publics, un parking souterrain, selon l'image définie par le "Plan guide Carouge Est", de les réaliser par étapes en fonction de l'avancement des projets de construction de ce même secteur ;

vu l'enquête publique N° 1708, relative au projet de Plan localisé de quartier N° 29'767-544, établie le 10 septembre 2010 par le Département des constructions et des technologies de l'information ;

vu l'affichage du dossier, effectué entre le 5 novembre et le 6 décembre 2010 à la Mairie de Carouge et au Département des constructions et des technologies de l'information;

vu la réponse du Département des constructions et des technologies de l'information à l'observation recueillie lors de l'enquête publique ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre r, de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal par 15 oui, 6 non et 5 abstentions

D É C I D E

1. De préavisier favorablement le projet de Plan localisé de quartier N° 29'767-544, situé en zone de développement 3, feuille cadastrale 17, parcelles N 319, 321, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 1215, 1235, 1236, 1237, 1507, 1508, 1911, compris entre la rue de Veyrier et la rue des Moraines, au lieu-dit "îlot des Menuisiers".
2. Demande à ce qu'un règlement de quartier soit élaboré en collaboration avec le Conseil municipal et sa commission de l'urbanisme et qu'il soit joint au présent PLQ

6. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT POUR LA PUBLICATION DE L'OUVRAGE DE M. RICHARD PROST " HISTOIRE DES POMPIERS DE CAROUGE 167-2011" P

Le Conseil administratif vous propose d'ouvrir un crédit pour la publication de l'ouvrage de M. Richard Prost "l'histoire des pompiers de Carouge". M. Aebi précise que celui-ci est l'ancien vice-commandant de la compagnie des pompiers. Cet ouvrage est un apport pour notre mémoire sur les connaissances historique de notre commune. Il a une qualité iconographique d'une importante richesse et il est indéniable qu'il faut retracer l'histoire du plus ancien corps constitué de Carouge. Le caractère unique de cet ouvrage fait que le Conseil administratif vous propose ce soir d'ouvrir ce crédit de CHF 21'200.— pour la publication de 300 exemplaires. Elle sera fabriquée et éditée par les éditions Slatkine qui sont spécialisées dans les ouvrages d'histoire. Il précise que M. Prost cède gratuitement ses droits à la commune de Carouge.

La Présidente passe à la prise en considération de ce projet.

Le bureau propose la discussion immédiate

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre la discussion.

M. Schmutz demande comment nous sommes arrivés à la décision d'éditer 300 exemplaires, Il y a certes une dépense mais il aime beaucoup l'histoire et se demande si ce montant est suffisant. En effet, si on se réfère au nombre de corps de pompiers dans ce canton et l'intérêt que pourrait susciter l'ouvrage, il trouve le chiffre timoré.

M. Aebi répond qu'il a proposé 300 exemplaires parce que l'objectif est d'en remettre 90 au corps des pompiers et il en resterait 200 à vendre, étant précisé que le Conseil administratif en offrira quelques exemplaires. Le Conseil administratif pensait que 300 ouvrages était suffisant mais libre à vous de proposer un nombre plus important. Il est clair que si nous en commandons plus, le prix à l'unité sera plus bas. Pour 300 exemplaires, le prix de vente est de CHF 71.--, étant précisé que le Conseil administratif ne fait pas de bénéfice sur cet ouvrage.

M. Schmutz relève que nous arrivons à CHF 70.— la pièce et si nous en éditons plus, nous aurons quelques francs de moins par unité. Il propose que nous acquérions 500 exemplaires.

M. Aebi répond que les membres du Conseil municipal sont souverains et le Conseil administratif est ouvert à toute proposition.

M. Gevisier demande le prix pour 500 exemplaires.

M. Aebi répond qu'il n'a pas le montant mais cela devrait représenter environ CHF 10'000.— supplémentaire.

M. Gevisier trouve que 300 exemplaires est peu.

M. Maulini connaît bien un pompier présent dans la salle et il a peut-être un avis sur le sujet.

La Présidente fait remarquer que si nous voulons faire un amendement, nous aurions un peu de peine à le chiffrer puisque dans le décide il est indiqué d'ouvrir un crédit de CHF 21'200.— TTC destiné à la publication de 300 exemplaires. De ce fait, soit on modifie par 500 pièces et le Conseil administratif doit se débrouiller avec CHF 21'200.— en prévoyant, peut-être un éventuel dépassement ; soit, il faut modifier le chiffre et voter un montant en conséquence.

M. Richard pense que passer de 300 à 500 exemplaires une fois que les machines sont lancées ne devrait pas augmenter le montant de 50%. Le coût supplémentaire est réel mais pas de l'ordre de CHF 10'000.-- puisque la reliure est encore assez chère mais non l'impression. Dans les écoles, on utilise depuis quelques années une brochure sur les pompiers éditée par la ville de Genève. Elle est très appréciée car c'est un des éléments de l'histoire vraiment intéressant pour les enfants, y compris par rapport à l'engagement citoyen. Il approuve cette augmentation de tirage et propose qu'on offre un lot de 25 exemplaires mis à disposition à la commune ou au musée pour les écoles. Il est intéressant de pouvoir faire des éléments de lecture avec une classe sur le sujet.

M. Schmutz dit à M. Aebi qu'il est trop timoré puisque c'est déjà un best-seller. Il sera toujours plus cher de le rééditer par la suite et il propose d'amender la délibération en portant le tirage à 500 exemplaires et en augmentant le montant de CHF 10'000.--, soit une dépense de CHF 31'200.--. Si ce montant ne suffit pas, le Conseil administratif peut nous soumettre un dépassement.

M. Nobs explique que par rapport à l'aspect technique et financier de l'opération, on peut amender la délibération avec CHF 20'000.—de plus. Nous n'allons pas faire plus que 500 exemplaires et nous serons certains d'avoir la couverture financière nécessaire, tout en vous garantissant que nous ne dépenserons par le solde restant pour autre chose. Au moment du bouclage de la délibération, il y aura un solde positif.

La Présidente relève que l'amendement serait de passer de 300 à 500 exemplaires et un montant de CHF 41'200.--.

M. Schmutz propose CHF 40'000.— pour que la marge soit suffisante.

La Présidente passe au vote de l'amendement de M. Schmutz qui consiste à amender le point du décide de cette délibération par : ouvrir un crédit de CHF 40'000.— TTC destiné à la publication de 500 exemplaires de l'ouvrage de M. Richard Prost "histoire des sapeurs pompiers de Carouge" aux éditions Slatkine.

L'amendement de M. Schmutz est approuvé par 25 oui et 1 non.

La délibération ainsi amendée est acceptée par 24 oui et 2 abstentions.

Vu la réalisation du manuscrit de M. Richard Prost Histoire des sapeurs-pompiers de Carouge ;

Vu l'indéniable apport de cet ouvrage sur la connaissance historique de notre commune ;

Vu la qualité et l'exhaustivité du travail de documentation fourni ;

Vu la qualité iconographique et la richesse des illustrations proposées ;

Vu l'indéniable intérêt de retracer l'histoire du plus ancien corps constitué de Carouge ;

Vu le caractère unique de cet ouvrage ;

Vu que cet ouvrage pourra être mis en vente au Musée de Carouge une fois édité ;

Vu le devis de CHF 21 200.- pour la publication de cet ouvrage à 300 exemplaires avec les caractéristiques techniques suivantes :

- ↳ Format 16,5 sur 23,5 cm*
- ↳ 208 pages couleur*
- ↳ 75 illustrations noir et blanc et 354 illustrations couleur fournies sur un support numérique en haute définition*
- ↳ Papier 115 grammes*
- ↳ Couverture laminée couleur*
- ↳ Version reliée, broché cousu*
- ↳ Epreuve des illustrations pour un contrôle qualité*
- ↳ Relecture professionnelle*

Vu que cette publication peut être assurée par les Editions Slatkine dont la renommée et la qualité ne sont plus à démontrer ;

conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, par 24 oui et 2 abstentions

DECIDE

- 1. D'ouvrir un crédit de CHF 40'000.-, toutes taxes comprises, destiné à la publication de 500 exemplaires de l'ouvrage de M. Richard Prost Histoire des sapeurs-pompiers de Carouge aux Editions Slatkine ;*
- 2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 2011 en dépense supplémentaire (rubrique 30.310) ;*
- 3. De compenser cette dépense supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.*

7. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE POUR LE REAMENAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE DE CAROUGE ET L'ASSAINISSEMENT DES DEPOTS DU MUSEE DE CAROUGE 168-2011 P

M. Nobs explique qu'il s'agit d'un crédit d'étude qui vise, d'une part à optimiser l'organisation de la zone d'accueil de la bibliothèque municipale et, d'autre part, de prévoir des assainissements du sous-sol de ce bâtiment où nous stockons les diverses pièces d'art faisant partie de la collection du musée de Carouge. Cette délibération de CHF 98'000.— propose un crédit d'étude pour obtenir un crédit de construction afin d'assainir le sous-sol et améliorer la partie accueil de la bibliothèque. Nous avons constaté qu'il y a dans les sous-sol une problématique de champignons et d'humidité qui risque d'altérer la qualité des œuvres qui y sont stockées et si vous avez la gentillesse de voter sur le siège ce crédit d'étude, cela permettrait de pouvoir faire avancer les choses d'une manière efficace et rapide.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau, qui n'avait pas ces informations, proposait le renvoi en commission des travaux.

Messieurs Prod'Hom, Schmutz et Richard proposent la discussion immédiate.

La Présidente fait voter la discussion immédiate étant précisé que si celle-ci ne passe pas, la délibération sera renvoyée à la commission des travaux.

La discussion immédiate est approuvée à l'unanimité.

M. Prod'hom propose aux membres de voter ce crédit d'étude. En tant qu'ancien président de la commission bibliothèque, cela s'encadre dans tout un travail de réflexion, de rotation des livres, d'un meilleur accueil, de l'augmentation du personnel et du fond documentaire ; ce sont des éléments importants. C'est un bâtiment de qualité et les interventions qui vont être proposées sont plus que nécessaire pour qu'on garde un équipement qualitatif.

M. Baertschi remarque dans le descriptif que cela sera climatisé. Est-ce que l'hygrométrie va également être réglée pour les œuvres d'art ?

M. Nobs répond que nous avons la problématique de l'humidité et l'exposé des motifs parle de température et humidité constante.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

M. Papparou fait remarquer que M. Morex n'est pas présent et que, de ce fait, il ne s'agit pas d'une unanimité.

La Présidente répond que c'est l'unanimité des membres présents. En effet, si M. Morex s'était abstenu, il n'y aurait pas eu l'unanimité mais du fait qu'il s'est absenté, il s'agit quand même de l'unanimité.

Vu la construction du bâtiment sis boulevard des Promenades 2 bis, intégré dans l'ensemble des Tours de Carouge réalisé entre 1958 et 1969 ;

vu la mise au concours, en 1998, de la transformation-rénovation de la bibliothèque ayant abouti à la réalisation du projet lauréat par le Bureau d'architectes Devanthéry & Lamunière ;

vu l'évolution de la demande des utilisateurs ayant abouti à une extension des horaires d'ouverture de 15 heures hebdomadaires supplémentaires ;

vu l'introduction du nouveau mode de présentation pour les documents multimédias et rangements adaptés ;

vu, qu'en conséquence, la zone "café-actualité" ne dispose plus d'une capacité d'accueil satisfaisante pour les lecteurs et ne permet plus la présentation de l'ensemble des titres de la presse ;

vu l'apparition de moisissures et de champignons sur les œuvres stockées dans les locaux de dépôt au sous-sol du Musée de Carouge nécessitant l'urgence d'un traitement des pièces atteintes ainsi que l'assainissement définitif des dépôts des collections ;

considérant que la dotation d'un fonds d'acquisition d'œuvres au musée et l'agrandissement des collections nécessitent une optimisation des dispositifs de stockage existants ;

vu, d'une part, la volonté du Conseil administratif d'optimiser les zones d'accueil, les zones de rangement et de présentation de la bibliothèque ;

vu, d'autre part, la volonté du Conseil administratif d'assainir les locaux de dépôt en sous-sol du Musée de Carouge par la mise en place d'installations techniques de ventilation, chauffage et climatisation, de remplacer les équipements de stockage, de mettre en conformité les voies de fuite et d'adapter les dispositifs d'alarme feu et intrusions ;

conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, à l'unanimité

D É C I D E

4. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 98'000.– destiné au ré-aménagement de la Bibliothèque de Carouge et à l'assainissement des dépôts du Musée de Carouge.*
5. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif.*
6. *De surseoir à l'amortissement de ce montant qui sera compris dans l'amortissement dès la réalisation des travaux.*
7. *En cas de non réalisation des travaux, d'amortir ces frais en deux annuités qui figurent au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 30.331 dès l'année qui suit l'abandon du projet.*

8. PROJETS DE DELIBERATIONS

Il n'y en a pas

9. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

La Présidente a reçu 2 propositions individuelles :

La première proposition individuelle provient de Mme Wermeille

Le secrétaire la lit :

Restaurants scolaires

La Ville de Carouge et l'entreprise de restauration mandatée travaillent de concert pour répondre à des exigences de santé publique tout en participant aux efforts de notre commune dans le cadre du développement durable.

Preuve en est la labellisation "Fourchette Verte" obtenue en 2005 ainsi que, depuis début 2010, la proposition quotidienne d'un met confectionné avec un aliment dont la qualité est reconnue par différents labels. (Le Bourgeon, Terre d'Avenir, IP Suisse, MSC et Fair trade Have-laar).

Actuellement, 500 repas sont servis quotidiennement en moyenne aux élèves carougeois et 60 aux adultes qui les encadrent. Ces chiffres progressent chaque année. Ils augmenteront d'autant plus à la rentrée scolaire 2012 avec l'ouverture de l'école "La Vigne rouge".

Les restaurants scolaires ont donc l'importante tâche de proposer, voire faire découvrir une alimentation saine et équilibrée aux adultes de demain et de leur donner ainsi de bonnes habitudes alimentaires.

Dès lors, ne serait-il pas judicieux de sensibiliser ce jeune public aux impacts de la consommation quotidienne de viande, sachant que la production de viande est particulièrement gourmande en eau et en énergie, qu'elle nécessite également de grandes étendues de territoires pour la production de la nourriture du bétail, qu'il s'agit aussi de la principale source de gaz à effet de serre au monde, qu'elle représente un facteur important de pollution des eaux et que, pour produire un kilo de viande, il est possible dans un même laps de temps et sur une même surface agricole de cultiver 200kg de tomates ou 160 kg de pommes de terre ?

La consommation de viande n'est donc pas un acte anodin, sa surconsommation encore moins.

Un repas végétarien servi hebdomadairement dans les restaurants scolaires et le EVE pourrait-il être un début de réponse à cette épineuse problématique ?

C'est la proposition que je soumetts à la sagacité du CA.

F. Wermeille

La deuxième proposition individuelle provient de M. Walder

Le secrétaire la lit :

Réaménagement du Rondeau

Après de multiples motions, résolutions et questions, force est de constater que les TPG n'abandonneront pas leur boucle située au Rondeau de Carouge tant que les travaux du CEVA ne seront pas terminés.

Ceux-ci n'ayant pas encore débuté, il est plus que probable que la commune ne pourra pas procéder au réaménagement complet du secteur avant cinq voire dix ans.

Sachant que ce périmètre, qui est dans un état déplorable, est hautement fréquenté autant par les habitant-e-s que par les visiteurs, il serait dommageable d'attendre un hypothétique feu vert des TPG pour entreprendre une réfection de ce secteur.

Dès lors, je souhaiterais que le Conseil administratif demande au service Travaux, Voirie et Environnement de concevoir une réfection légère des bâtiments et espaces dans ce périmètre. Je pense particulièrement au bâtiment derrière l'arrêt de bus à la route de Drize, le bâtiment anciennement utilisé par la Zot Cie et le parking adjacent à la route de St-Julien ainsi que les espaces aux alentours. Par réfection légère, j'entends par exemple de repeindre les bâtiments, de rafraichir certaines clôtures ou encore d'y planter du gazon et des arrangements floraux.

Merci d'avance

Nicolas Walder

10. **MOTIONS**

1. **Motion 71 : pour l'acquisition de terrains et de biens immobiliers à Carouge R**

Cette motion a été prise en considération lors de la séance du Conseil municipal du 16 décembre 2010.

La commission des règlements s'est réunie le 15 mars 2011 et le rapport a été rédigé par M. Morex.

Le préavis de cette commission est positif par 9 oui et 1 abstention.

Est-ce que M. Morex a quelque chose à ajouter à son rapport ?

M. Morex répond négativement.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée et la Présidente passe au vote

La motion est approuvée par 25 oui, et 1 abstention

Pour l'acquisition de terrains et de biens immobiliers à Carouge

- *Vu la nécessité d'accroître le parc immobilier de la Ville de Carouge afin de pouvoir offrir les infrastructures indispensables à l'accompagnement de la croissance démographique carougeoise ;*
- *Vu le manque de terrains et de biens immobiliers disponibles sur le territoire de la commune ;*
- *Vu que le conseil municipal n'est informé d'une vente de terrain et de biens immobiliers qu'au moment où celle-ci a déjà été négociée avec les acheteurs ;*
- *Vu que le droit de préemption ne permet que de construire des logements sociaux, excluant de facto toute autre utilisation telle que crèche ou bâtiments administratifs ;*
- *Vu que l'usage du droit de préemption ne devrait se faire qu'en cas d'extrême nécessité ;*
- *Vu que, par respect et courtoisie pour les propriétaires, il semble normal de leur signifier à l'avance un éventuel intérêt de la commune pour leur parcelle, cela en amont d'un usage du droit de préemption ;*
- *Vu qu'il est régulièrement mis en avant par le Conseil administratif le manque de terrains disponibles et de biens immobiliers pour justifier l'impossibilité d'accéder à des demandes d'espaces ;*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif

1. De contacter par écrit les différents propriétaires sis sur le territoire de la commune de Carouge en leur signifiant l'intérêt des autorités de la Ville pour l'acquisition de terrains et de biens immobiliers ;
2. De les encourager à entrer en discussion avec la ville de Carouge dans l'éventualité où ils souhaiteraient se séparer de leur bien immobilier ;
3. De faire part au Conseil municipal de l'intérêt éventuel de propriétaires pour la vente de leurs parcelles à la Ville de Carouge.

Les Verts, AGT, Le parti Libéral, le parti socialiste, le parti radical

La deuxième motion a été déposée ce soir par A.G.T., les Verts, le parti socialiste, le parti radical et le parti libéral.

Mme Budry demande la prise en considération

Le secrétaire la lit :

Considérant que

- 2011 est une année importante de commémorations de l'histoire des femmes suisses :
100 ans de la journée internationale des femmes (décrétée au Congrès des femmes socialistes à Copenhague en 1910 et célébrée dès 1911),
40 ans du droit de vote des femmes suisses (votation populaire du 7 février 1971)
30 ans de l'article constitutionnel sur l'égalité (votation fédérale du 14.6.1981, 60% de oui)
20 ans de la journée de grève des femmes dans toute la Suisse (le 14 juin 1991, la manifestation genevoise réunissant 5000 personnes est partie de la place de l'Octroi)
15 ans de la loi d'application de l'égalité (Legs, entrée en vigueur le 1.7.96),

Le Conseil municipal demande que le Conseil administratif

- Organise un événement commémoratif le 14 juin 2011, au début de l'après-midi (plantation d'un arbre à la place de l'Octroi),
- Mandate une jeune artiste pour une décoration éphémère en l'honneur des femmes carougeoises anonymes qui ont maintenu les activités et la vie dans notre commune durant 225 ans, dans le silence et la discrétion.

A.G.T., Les Verts, le parti socialiste, le parti radical et le parti libéral

La prise en considération est approuvée par 24 oui et 2 non.

M. Voignier propose le renvoi en commission plénière. Pour un événement tel que celui-ci, on ne fait pas tout et n'importe quoi sur un jet de pierre. Il serait peut être intéressant de présenter un projet qui soit bien.

Mme Budry propose la discussion immédiate car cela ne coutera pas grand-chose puisque c'est un hommage symbolique.

La présidente fait voter le renvoi en commission plénière, étant précisé que s'il est refusé, nous discuterons de ce point en discussion immédiate.

Le renvoi en commission plénière est refusé par 12 non, 10 oui et 4 abstentions.

La Présidente ouvre la discussion immédiate.

Mme Budry explique que 2011 est une année importante pour Carouge qui va fêter son 225^{ème} anniversaire. Elle est également importante dans l'histoire des femmes suisse. En 2011, nous allons beaucoup parler du Roi Victor Amédée, M. De la Fléchère, de Monsieur de Châtillon, Monsieur de Montloy, Monsieur Foassa-Friot et beaucoup d'autres Messieurs, des architectes de génies, des administrateurs hors pairs, des visionnaires. A cette époque, que vi-

vaient les femmes de carouge ? Nous ne le savons guère car la visibilité des femmes dans l'histoire est récente puisque cela fait 100 ans qu'elles se manifestent et 40 ans qu'elles votent. Il est important que les jeunes filles aient des modèles d'identification, notamment dans la politique. A Carouge, lors des dernières élections, le taux des femmes élues a reculé. Ce n'est peut-être que provisoire mais c'est inquiétant et nous proposons que la commune donne un signe positif le 14 juin aux femmes de carouge. Ce n'est qu'un hommage symbolique, qui ne coutera quasiment rien puisque nous demandons l'achat d'un nouvel arbre et d'une décoration éphémère. Si la commune souhaite y consacrer plus d'argent et d'ampleur, nous aurions d'autres propositions.

M. Richard est favorable cette action. Le message est clair et le Conseil administratif doit nous dire comment il entend et peut honorer ses différents anniversaires pour accorder la visibilité aux femmes de cette commune. Il est certain que le Conseil administratif d'aujourd'hui saura donner une réponse pour les femmes de demain.

M. Maulini est aussi prêt à soutenir cette proposition mais il a de la peine avec un arbre. Il souhaiterait plutôt que cela soit une plante et si possible verte.

M. Baertschi pensait à un bonzaï mais ce n'est peut-être pas ce que tout le monde attend. Il y a un petit problème sur la place de l'octroi et il rappelle que c'est le résultat d'un concours. La partie minérale faisait partie du projet et nous ne pouvons pas poser des arbres n'importe où dans la ville. Il faudra bien réfléchir à cet arbre afin qu'il ne cache pas la forêt.

Mme Kissling a cru comprendre que la demande consistait à organiser quelque chose en début d'après-midi, un jour de semaine. Elle fait remarquer que les femmes travaillent.

Mme Budry répond que symboliquement, il y aura des événements dans toute la Suisse à 14h06 le 14 juin.

La Présidente passe au vote.

La motion est approuvée par 16 oui, 5 non et 4 abstentions.

11. RESOLUTIONS

La première résolution est signée par tous les partis.

M. Morex demande à ce que cette résolution soit portée à l'ordre du jour

M. Morex la lit :

Résolution libérale

Aide humanitaire pour le Japon

Considérant l'aide humanitaire octroyée par la Commune lors de tout événement exceptionnel

Considérant les événements survenus au Japon comme répondant à ce critère

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif

A débloquer la somme de FR. 20'000.--, habituellement admise pour ce genre d'action

De verser cette somme à l'organisation qu'il jugera la mieux à même de venir en aide aux Japonais

UDC, les libéraux, les radicaux, le PDC, Les Verts, les socialistes, A Gauche Toute

La prise en considération est acceptée à l'unanimité

Mme De Haller attire l'attention des membres sur le fait qu'on ne peut pas voter de l'argent par une résolution. De toute façon, le Conseil administratif serait venu lors de la prochaine séance du Conseil municipal avec une délibération. Elle rappelle, qu'en général, une délibération est proposée suite à une sollicitation par la Croix-Rouge ou d'autres organismes internationaux d'aide. Même si la résolution est votée, nous devons attendre le prochain Conseil municipal pour voter une délibération.

M. Morex ne comprend pas les propos de Mme De Haller parce que la résolution est faite pour enjoindre le Conseil administratif à faire quelque chose.

M. Maulini explique qu'il lui est arrivé d'aller donner un coup de main à la chaîne du bonheur pour répondre au téléphone et souvent des communes appelaient pour allouer des sommes d'argent. A Carouge, nous ne pouvons pas le faire parce qu'il faut, à chaque fois, une délibération. Pourquoi d'autres font ce que nous ne pouvons pas faire ?

La Présidente explique que ce projet a été pris en considération et, maintenant, nous devons savoir si nous en discutons immédiatement ou renvoyons cette résolution en commission ?

M. Morex propose la discussion immédiate.

La Présidente ouvre la discussion et attire l'attention des membres sur l'article 29 qui dit que la résolution est une déclaration du Conseil municipal sur un objet déterminé qui n'entraîne aucun effet législatif.

M. Schmutz explique que, compte tenu de ce que la Présidente et Mme De Haller viennent de dire, il faudrait amender cette résolution en enjoignant le Conseil administratif à revenir lors de la prochaine séance avec un projet de délibération pour un montant d'aide en faveur des sinistrés du Japon ?

L'amendement est le suivant : le Conseil municipal invite le Conseil administratif à présenter un projet de délibération lors de la séance du Conseil municipal du 19 avril demandant un crédit pour une aide en faveur des sinistrés du Japon.

L'amendement est approuvé à l'unanimité.

La résolution, ainsi amendée, est acceptée à l'unanimité.

La deuxième résolution qui est signée par A.G.T, les Verts, le parti socialiste, le parti libéral, le parti radical et le P.D.C.

Mme Stebler demande qu'elle soit portée à l'ordre du jour

Le secrétaire la lit :

En solidarité avec la population japonaise

En appliquant le principe de précaution pour la population carougeoise, genevoise, suisse et d'ailleurs.

En prévision de la nouvelle Constitution soumise prochainement à la population et mise en consultation.

Au vu de la terrifiante catastrophe atomique provoquée par le tsunami et le tremblement de terre provoquant d'énormes dégâts et de fuites de particules radioactives de la centrale de Fukushima.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif :

D'envoyer à la Constituante avant la fin du mois de mars 2011 la décision prise ce soir au Conseil municipal de :

Remplacer l'article provisoire 160-intitulé "Energie nucléaire" et de reprendre l'article constitutionnel concernant l'énergie tel qu'il apparaît dans sa version actuelle.

Article 160^F :

Les autorités cantonales s'opposent par tous les moyens juridiques et politiques à leur disposition à l'installation de centrales nucléaires, de dépôts de déchets hautement et moyennement radioactifs et d'usines de retraitement sur le territoire du canton et au voisinage de celui-ci. Pour les installations ne répondant pas à ces conditions de localisation, le préavis du canton est donné par le Grand conseil sous forme de loi.

Les investissements énergétiques des collectivités publiques s'inscrivent dans les objectifs du présent article.

Les établissements publics sont liés par ces objectifs dans l'utilisation de leurs droits sociaux.

A.G.T., les Verts, le parti socialiste, le parti libéral, le parti radical et le P.D.C

La prise en considération est acceptée par 24 oui et 2 abstentions.

Mme Stebler propose la discussion immédiate, vu l'urgence des propositions de la constitution pour fin mars.

M. Gevisier propose le renvoi en commission de l'environnement.

La Présidente fait voter le renvoi en commission de l'environnement, étant précisé que si cette proposition est refusée, nous discuterons de cette résolution immédiatement.

Le renvoi en commission de l'environnement est refusé par 24 non et 2 oui.

La Présidente ouvre la discussion immédiate.

Mme Stebler explique qu'au bureau du Conseil municipal, nous avons dit que nous n'entrons pas en matière mais après ce qui s'est passé au Japon, tous les partis politiques et les individus remettent en question l'énergie nucléaire.

L'article 160 E de la constitution genevoise proposait un article complet offrant des alternatives par des économies d'énergies et du développement durable.

Nous avons en suisse 5 centrales nucléaires, dont Mühlberg qui ressemble comme deux gouttes d'eau à la centrale de Fukushima puisqu'elle a, également, des fissures. Mme Doris Leuthard reconnaît qu'il y a des dangers et que nous pouvons aussi être soumis à des tremblements de terre de magnitude 6 à 7 sur l'échelle de Richter. Il faut appliquer le principe de précaution pour toutes ces anciennes et vieilles centrales nucléaires qui menacent notre santé et celle des autres. Comme nous l'avons vu, les nuages traversent toute la planète. Il faut que nous retrouvions cet article 160 E et elle suggère aux membres de le lire.

Elle invite les membres à soutenir cette résolution.

La résolution est approuvée par 24 oui et 2 non.

12. QUESTIONS

La Présidente a reçu deux questions écrites et invite le secrétaire à les lire :

1. Abus dans la mise à disposition de terrasses

Pour la troisième année consécutive, je repose la question de la mise à disposition d'une terrasse en été par la Ville de Carouge en faveur de la boîte de nuit "Le Point Bar" située à la rue de la Filature.

Cet établissement est source de nuisances nocturnes majeures dans cette zone d'habitation.

Le fait que la Ville de Carouge accepte de mettre à sa disposition une surface extérieure supplémentaire où sont consommées des boissons, principalement alcooliques, au-delà des heures de police en vigueur pour les autres terrasses est inadmissible.

En conséquence, je demande au Conseil administratif :

- De répondre de façon précise à mes questions (ma précédente question écrite n'a jamais reçu réponse)*
- De donner des instructions claires au Service compétent pour l'octroi des emprises de terrasses. Il s'agit de prendre clairement position sur l'usage de l'espace public fait par ce type d'établissement, en ne leur accordant pas d'espaces de consommation supplémentaires en emprise sur le domaine public*

Pierre Baetschi

2. Horaire du bureau du Conseil municipal

Le groupe UDC du Conseil municipal de la Ville de Carouge, ayant remarqué que Madame la Présidente arrive régulièrement en retard au Bureau du conseil municipal, souhaite que l'horaire soit retardé d'un quart d'heure et demande que, dorénavant, les séances du bureau soient convoquées à 18h00.

Le groupe UDC vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente.

Le groupe UDC de Carouge

Questions orales

Mme Budry : la rue de la Débridée devient toujours plus dangereuse

Mme Budry entend régulièrement des protestations de citoyens concernant la rue de la Débridée. L'atmosphère de celle-ci devient extrêmement tendue. Au carrefour de la rue Jacques-Dalphin, les automobilistes freinent brusquement et s'injurient en raison de la priorité, cela arrive 10 fois par jour. La dangerosité est pire pour les cyclistes et les piétons qui ont toujours plus de peine à être respectés sur ces passages gris et peu visibles.

Qu'attendons-nous pour traiter ce sujet ?

M. Nobs répond qu'on a envisagé des pistes pour traiter cette problématique. La zone à 20km/h sur ce secteur n'est pas autorisée puisque les TPG y passent. La difficulté réside essentiellement à la cohabitation entre les véhicules, les piétons, les TPG. Il est d'accord avec ce que dit Mme Budry car quand on descend la rue Jacques-Dalphin pour arriver au carrefour de la Débridée, il n'est pas clair de savoir comment gérer la situation parce qu'on sort d'une zone à 20km/h pour entrer dans une zone à 30km/h et cela crée un conflit à cet endroit.

Nous nous en sommes occupés et avons déjà écrit à la Direction générale de la mobilité. Malheureusement, ils n'apportent pas de solutions à cette problématique parce que nous ne pouvons pas mettre de signalisations dans ces zones. Nous sommes dans une situation embarrassante.

Mme Budry : quelles sont les prérogatives de la commune face aux TPG

Est-ce que la commune a quelque chose à dire face aux décisions arbitraires des TPG ?

Pourquoi le tram 14 est refusé le soir et les week-ends aux carougeoises et carougeois ?

Pouvons-nous avoir une discussion avec les TPG ?

De plus, les trams sont plus silencieux, c'est une bonne chose mais ils deviennent plus dangereux en roulant si silencieusement en plein centre de Carouge.

Il avait été question de faire passer le tram par le boulevard des Promenades, qu'en est-il ?

La commune aura-t-elle son mot à dire ?

M. Nobs répond que le tram sur le boulevard des promenades est un projet qui l'intéresse puisqu'il en avait parlé, il y a quelques années. Il trouvait l'idée séduisante en lien avec le déplacement et l'urbanisation du PAV. Toutefois, ces investissements sont conséquents et nous avons proposé ce projet à M. Kramer lorsqu'il était ministre des transports à Genève. Il avait accueilli favorablement cette proposition mais l'Etat investit d'une manière échelonnée pour les transports publics. Aujourd'hui, ils sont en travaux sur Meyrin et Bernex et il faut que Carouge attende son tour pour éventuellement avoir un tram sur le boulevard des Promenades. Quant à la relation que la commune entretient avec les transports publics genevois, il s'agit d'un office cantonal qui est géré par le canton et nous avons très peu d'impacts ou de possibilités pour modifier certaines décisions qui sont prises par les TPG. Nous souhaitons aussi que les lignes de bus traversant la rue du Vieux Collège avec des bus articulés soient remplacés par des véhicules plus petits ainsi qu'en modifier le tracé. Nous sommes en discussion mais c'est long et les plans Directeur des TPG sont votés pour 4 ans et durant ce laps de temps, cela ne bouge plus, à moins qu'il y ait un accident ou un événement conséquent.

Il propose d'auditionner les représentants des TPG en commission plénière afin que les membres de ce Conseil puissent dialoguer avec eux et poser les questions qui les préoccupent.

M. Papparou : travaux sur la rue Jacques-Dalphin

Depuis quelques jours, une entreprise de la place procède au rabotage du gravier qui a été mis en place dans le cadre des travaux de réaménagement de cette rue.

Combien vont coûter ces travaux supplémentaires et à qui allons-nous envoyer la facture ?

M. Aebi répond qu'il avait parlé de ces travaux lors du dernier Conseil municipal. Le montant est d'environ CHF 70'000.— et sont pris dans la délibération car il restait des montants disponibles. Il n'y a pas de surcoûts par rapport au crédit qui a été voté.

M. Walder : la Tambourine

Le 20 janvier dernier, le Conseil municipal votait par 23 oui et 6 abstentions une motion de l'alternative demandant au Conseil administratif :

1. d'envoyer un courrier au Grand Conseil et au Conseil d'Etat réexprimant clairement la position du Conseil municipal qui demande de surseoir à la construction d'un bâtiment

supplémentaire sur ce périmètre jusqu'à que soit finalisé le nouveau PLQ et d'engager de vraies consultations avec l'association des habitants de la Tambourine.

2. D'y expliquer que la position exprimée par M. Nobs lors de la commission des travaux du Grand Conseil ne représente aucunement la position de la commune de Carouge mais bien celle de son auteur (ou de la majorité du Conseil administratif).
3. D'adresser une copie de ce courrier à l'association des habitants de la Tambourine.

A ce jour, seule une copie du courrier rédigé par le bureau du Conseil municipal le soir même a été adressée à l'association des habitants de quartier de la Tambourine. Pourtant, lors du Conseil municipal du 20 janvier 2011, il a été rappelé par Mme la Présidente et lui-même que le courrier du bureau ne remplaçait aucunement les demandes de cette motion.

Dès lors, il aimerait savoir ce que le Conseil administratif a entrepris depuis le 20 janvier 2011 pour répondre à cette motion, qui, il le rappelle avait un caractère urgent.

M. Nobs répond que nous avons transféré le courrier qui a été fait par le bureau. Nous allons envoyer une lettre au Conseil d'Etat qui reflètera les demandes qui sont faites dans cette motion.

M. Walder comprend qu'après 60 jours rien n'a été fait du côté du Conseil administratif.

M. Nobs répond positivement.

M. Schmutz : nom d'une rue

Il a entendu tout à l'heure l'annonce de M. Nobs concernant la rue des Guillocheurs. Il y a quelques mois (voire années), il avait déposé, par le biais d'une proposition individuelle, une demande visant à nommer un petit bout de rue partant de la rue des Epinettes et qui desservait l'immeuble en construction pour qu'elle porte le nom de Fernando Corena.

Avons-nous des nouvelles ?

M. Nobs doit vérifier.

M. Vout : toilettes tours de Carouge

Il pense qu'on ne pourra plus aller plus loin sur ce sujet puisqu'il va bientôt arrêter de siéger au Conseil municipal. Quelque chose le déçoit et il pose la question à M. le Maire qu'il aime beaucoup. Il aimerait bien qu'il l'écoute une fois comme il faut parce qu'il y a quelque chose de dégoûtant. En effet, la brasserie des Tours est fermée et nous n'avons plus de toilettes sur la place vers les Fontaines. C'est très désagréable pour les locataires qui vont au garage souterrain prendre leurs voitures parce qu'à l'heure actuelle les gens descendent dans les escaliers pour faire leurs besoins à l'entrée du garage et cela sent l'urine. Faut-il revenir à l'hiver et qu'il neige pour les ouvrir ? Les gens lui demandent régulièrement à quelle date ses toilettes seront, à nouveau, ouvertes. Nous payons le loyer du garage et il faut faire quelque chose.

M. Nobs répond qu'ils seront ouverts dès demain matin et il espère que les membres de l'administration qui sont encore présents dans cette salle ont entendu sa réponse.

13. REVOCATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE FONDATION DE LA FONDATION HLM DE CAROUGE

La Présidente explique qu'au vu de la proposition qui avait été faite lors du dernier Conseil municipal concernant le huis clos, le bureau repropose ce soir le huis clos. Y-a-t'il une autre proposition ?

M. Walder fait remarquer que l'objectif du huis clos consistait à avoir des discussions sans le public et elles ont eu lieu lors de la commission plénière où tout le monde a pu s'exprimer. Il propose que ce point soit à l'ordre du jour en plénière et non en huis clos.

M. Gevisier rejoint l'avis de M. Walder car il est contre le huis clos.

La Présidente propose de passer au vote concernant le huis clos, étant précisé que pour ce point, les personnes qui seraient directement concernées sont censées s'abstenir au sens de l'art. 39 du règlement du Conseil municipal qui stipule : *dans les séances du Conseil municipal et des commissions, les Conseillers administratifs et les Conseillers municipaux qui, pour eux-mêmes, leurs ascendants, descendants, frères, sœurs, conjoints ou alliés au même degré, ont un intérêt personnel direct à l'objet soumis à la délibération ne peuvent intervenir dans la discussion ni voter.*

Cela concerne la personne concernée mais également les personnes faisant partie de l'organe dirigeant de la Fondation HLM.

Les membres du bureau de la Fondation HLM doivent s'abstenir au sens de l'art. 39.

M. Vout relève qu'il ne fait plus partie de la Fondation HLM et, de ce fait, peut voter.

La Présidente acquiesce, tout en rappelant que les membres du bureau du Conseil de fondation font partie de l'organe dirigeant et, de ce fait, sont directement touchés puisque ce sont eux qui ont fait la demande.

Le huis clos est refusé par 23 oui et 2 abstentions.

La Présidente rappelle nous sommes saisis par la fondation HLM d'une demande de révocation d'un de ces membre du Conseil de Fondation.

Une commission plénière s'est réunie le 8 mars 2011, conformément à ce qui avait été décidé lors du Conseil municipal du 17 février 2011.

M. Guldumann a eu l'occasion d'exercer son droit d'être entendu en tant que personne intéressée et d'être assisté par un avocat.

Suite aux discussions, la question suivante avait été posée à la commission : *sur la base des faits qui ont été reconnus par M. Guldumann concernant la Fondation HLM, considérez-vous que ces éléments sont susceptibles de justifier sa révocation du Conseil de Fondation.*

Le préavis de la commission avait été favorable par 19 oui, 4 non et 2 abstentions.

Le procès-verbal a été rédigé par l'administration et remis aux membres.

Elle aimerait que la discussion ne porte que sur les éléments reconnus puisque les faits contestés relèvent de la justice pénale.

Elle attire également l'attention sur l'article 39 du règlement du Conseil municipal qui interdit aux personnes directement concernées, non seulement de voter mais également d'intervenir dans la discussion.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Gevisier a une déclaration à faire

M. Guldumann n'a pas outrepassé ses devoirs, ni son droit car en tant que membre du Conseil de Fondation, Conseiller municipal et locataire depuis 44 ans de cet immeuble, il n'a fait qu'avertir qu'il pouvait faire appliquer l'article 237 F CH. 3 du code des obligations et vous ne pouvez contester ce fait.

Depuis de nombreux mois, des locataires se plaignent verbalement à M. Guldumann car des jeunes font du vacarme, des saletés et il est donc tout à fait normal que ce membre du Conseil agisse déjà verbalement en faveur des locataires, en prévenant des sanctions possibles. Sanctions qui peuvent être mises en œuvre par M. Guldumann comme n'importe quel membre de la Fondation si des actes, tel que décrit dans l'art. 257 F CH. 3 du code des obligations sont commis. Non seulement M. Guldumann avait le droit d'agir mais c'était même son devoir.

Le fait qu'un membre de la fondation HLM de Carouge se donne le droit de menacer quelqu'un de renvoi de son appartement est visiblement légal car M. Guldemann a reçu cette même menace de la part du Président lui-même de cette fondation.

Ce qui revient à dire que si vous prononcez la révocation de M. Guldemann, nous demandons que soit révoqué, à son tour, le Président qui a proféré les mêmes menaces et ce, en plénière, devant témoin.

Si le Conseil municipal est prêt à sanctionner un membre, nous vous demandons d'appliquer l'égalité. Soit les membres ont le droit de menacer d'expulsion, soit non, Président ou pas. Merci de votre attention.

M. Baertschi, en tant que vice-président d'une fondation qui est auditée à la demande de l'UDC estime avoir un devoir de réserve et ne partage pas certaines positions de certains de ses coéquipiers.

Il n'y pas d'autre demande de parole et la Présidente propose de passer au vote.

Sur la base des faits qui ont été reconnus par M. Guldemann concernant la Fondation HLM, considérez-vous que ses éléments sont susceptibles de justifier sa révocation du Conseil de Fondation.

La révocation de M. Guldemann du Conseil de Fondation de la Fondation HLM de Carouge est approuvée par 16 oui, 3 non et 3 abstentions.

La Présidente lève la séance à 20h50.

Carouge, le 12 avril 2011/cf